



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 14 septembre 2018

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants: 7

Secrétaire de séance:

Evelyne MAUBRUN

Date de la convocation: 30/08/2018

L'an deux mille dix-huit et le quatorze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),

Présents : Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Annette DELAGE, Jean-Luc GERVAIS, Michèle MERCIER, Régine DELAGE

Représentation:

Excusés: Grégory GAILLARD, Brigitte VERLHAC, Romain LABICHE, Solange PARAGE

Absents:

Mise en oeuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après la validation du Comité Technique du Centre de Gestion suite au projet de délibération du RIFSEEP présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 2 Mars 2018, il faut prendre une délibération. Monsieur le Maire propose d'accorder l'IFSE pour un montant de 300 € à chaque agent communal une fois par an au mois de décembre. L'IFSE annule et remplace la prime IEMP (Indemnité d'Exercice de Mission de Préfectures) que recevaient les agents en fin d'année.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Adhésion au service RGPD du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.. Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD. Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. présente un intérêt certain. Le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.

- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le maire à désigner le Délégué, Monsieur Jean-Pierre MARTIN à la Protection des Données du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I., comme étant notre Délégué à la Protection des Données

Assainissement logements communaux et toilettes publiques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que malgré des réparations faites par l'entreprise Avenir Confort (changement des drains) d'un montant de 3 370 €, l'assainissement qui dessert les logements communaux et les toilettes publiques fonctionne mieux, mais il faut toujours vidanger la fosse aussi souvent. La fosse étant petite, avant les travaux, il fallait vider celle-ci tous les mois. Les travaux ont permis de réparer les canalisations cassées et de remettre aux normes le reste de l'installation. Cependant, cela augmente les rejets dans celle-ci et donc, il faut maintenant vider la fosse tous les deux mois environ. C'est mieux, mais cela coute toujours trop cher (environ 84€ / 2 mois)

Avant cette réparation, il avait été envisagé de revoir complètement l'assainissement permettant un système plus viable sur du long terme et bien meilleur en termes de fonctionnement. Monsieur le Maire précise que ce projet est en discussion depuis plus de 15 ans et qu'il aurait fallu le faire depuis longtemps, mais avait été repoussé pour un problème de coût et surtout en attendant la possibilité d'acheter un terrain à proximité. L'achat de ce terrain n'étant pas possible, il faut maintenant prendre une décision afin de régler ce problème définitivement.

Il a été réalisé deux devis pour une mise ne place d'un nouveau système (sur la petite parcelle du logement communale de Mme Delage) :

- Entreprise DUBOIS	9 096,00 € TTC
- Entreprise LEMARDELEY TP	9 532,92 € TTC

Les devis étant élevés, Monsieur le Maire a réalisé des demandes d'aides financières auprès de différents organismes afin d'obtenir quelques subventions.

Mise en attente de la décision suivant les réponses à ces aides.

Projet éolien Feuillade / Souffrignac

Suite au projet éolien de Feuillade et de Souffrignac, une enquête publique va se dérouler prochainement sur ces deux communes, et concerne l'ensemble des communes comprises dans un périmètre de 6 km autour du projet. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mainzac faisant partie du périmètre, que le Conseil devra lors d'une prochaine réunion délibérer pour donner un avis sur ce projet éolien. Il demande à tous les Conseillers de bien vouloir se renseigner sur ce projet afin d'émettre un avis "éclairé" lors du prochain conseil. Il y eu de nombreuses discussions et informations transmises sur le thème depuis 2 ans ainsi que des réunions publiques, Monsieur le Maire ne souhaite pas relancer le débat à nouveau lors du conseil. Il propose donc aux Conseillers de leur fournir les informations s'ils le souhaitent.

L'enquête publique se déroulera du 20 septembre 2018 au 22 octobre 2018.

Limitation de vitesse "La Ferrière"

Il a été demandé au service du département de réaliser une analyse des vitesses sur la départementale RD65 dans le village "La Ferrière". Monsieur le Maire présente le résultat de cette analyse. Cette départementale est limité à 80 Km/h depuis la dernière loi même dans le village. Les résultats d'analyse réalisées du 15/11/17 au 20/11/17 montrent que la vitesse moyenne pour un VL est de 47 Km/h (45 km/h le jour et 58 Km/h la nuit). Un seul excès de vitesse (> 90 Km/h) est enregistré sur la période.

Le département propose de limiter la vitesse à 50 Km/h

Nous avons demandé deux devis pour commander 2 panneaux :

- Ets Lacroix Signalisation = 526,06 € TTC

- Ets Signalisation 16 = 428.52 € TTC

Depuis le passage à 80 Km/h et les vitesses enregistrées, le conseil estime que mettre uniquement des panneaux de signalisation à 50Km/h n'aura que très peu d'effet et refuse, pour le moment la mise en place de ces nouveaux panneaux. Monsieur le Maire précise qu'il aurait souhaité mettre plutôt des "dos-d'âne", car la voirie n'étant pas très large, il y a du danger principalement à la sortie du village (sens Mainzac - Souffrignac). Il va donc rediscuter avec le Département sur ce thème.

Phénomène de Grêle St Sornin / Vilhonneur

Suite à l'intempérie de grêle qui a touché violement les villages de Vilhonneur et de St Sornin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire un don de 300 € à la Croix Rouge qui est en charge de reverser l'argent aux sinistrés. De plus, Monsieur le Maire remercie le cantonnier de la commune "Vincent ROCHE" qui a bien voulu aider ces collègues sur St Sornin dès le lendemain de l'orage. Monsieur le Maire précise que la commune de Mainzac a envoyé Monsieur ROCHE sur place sur 5 jours de travail, mais que celui-ci est aussi intervenu à titre personnel. Merci à lui.

Projet d'une commune nouvelle "Charras - Rougnac"

Les communes de Charras et de Rougnac ont décidé de se regrouper afin de créer une commune nouvelle. Les communes faisant partie de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord devront alors donner un avis sur le rattachement de la commune de Rougnac à la CDC. Le Maire avait mis cet avis au vote pour ce conseil, mais un article de la Charente Libre du même jour nous informe que le projet est repoussé et donc que l'avis du Conseil est inutile. Le Maire informe aussi le Conseil qu'il y a un manque réel d'information sur ce sujet que se soit par les communes concernées et aussi par la Communauté de Communes.

Questions Diverses

Pigeons église :

Devant le nombre croissant de pigeons qui rentre dans l'église malgré la fermeture partielle de la porte d'entrée. Monsieur le Maire propose de laisser la porte fermée continuellement. Il précise que l'Église est toujours ouverte aux visiteurs, mais la porte sera complètement "rabattue". Une affiche claire sera positionnée afin de demander aux visiteurs de refermer la porte derrière eux.

Concernant les pigeons, un devis est en cours afin de faire venir des piègeurs. Au cas où cela ne suffirait pas Monsieur le Maire envisage de prendre un "Arrêté Municipal autorisant la capture et la destruction de pigeons".

Frelons Asiatiques :

Le Département a enlevé la subvention aux communes pour faire détruire les nids de frelons Asiatiques. Les communes ne financent plus la destruction des nids. Pourtant, les frelons sont toujours là et de plus en plus nombreux. La destruction d'un nid coute 94 € à la charge du propriétaire.

Salon de coiffure à Charras :

Le salon de coiffure à Charras "Côté Look" va réouvrir le 1er octobre avec une nouvelle propriétaire, madame TRICARD Marjorie.

Médecin de Javerlhac :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le médecin de Javerlhac est parti et que la municipalité est en phase de recherche d'un nouveau praticien.

Bilan de la manifestation du Comité des Fêtes le 29 juillet :

La manifestation "Vide Grenier + Marché Gourmand" du 29 juillet dernier organisée par le Comité des fêtes est une belle réussite. Peu de monde pour le vide grenier, mais cela reste encourageant car c'était la première sur Mainzac.

Clôture de la séance à 21H30